

Marcel Campion accusé de ne pas être gay friendly



Article rédigé par *Causeur*, le 22 décembre 2020

Source [Causeur] Ah, la jaquette et l'étiquette! Déplaisants, des propos insignifiants sur des élus à l'homosexualité revendiquée peuvent désormais valoir condamnation en justice. Marcel Campion vient d'en faire l'expérience en étant condamné à trois mois de prison avec sursis pour avoir dit que Bruno Julliard « était de la jaquette ».

Pourquoi certains mots sont-ils interdits alors que pleins d'autres sont permis ?

Pendant longtemps – sauf chez les Grecs de l'Antiquité – l'homosexualité a été réprimée. Oscar Wilde a fait de la prison en Grande-Bretagne pour pédérastie (c'est comme ça qu'on disait à l'époque). Sous l'Occupation l'homosexualité a connu des moments fleurissants. Jean Cocteau et son amant Jean Marais pouvaient sans difficultés s'achalander en jeunes garçons dans les boîtes qui en proposaient à la pelle. Reste que pour autant l'homosexualité a été considérée le plus souvent comme un vice. Tout cela est fini et heureusement fini. Le mariage pour tous a consacré cette incontestable avancée.

Venons-en aux faits maintenant. Nous allons vous parler de Marcel Campion le roi des forains, qui est une grande gueule passablement vulgaire. Et de lui et de Bigard on ne sait lequel des deux a copié sur l'autre. La phrase incriminée qui lui a valu sa condamnation est la suivante : « *Bruno Julliard est un peu de la jaquette... Il a fait des folies avec Bertrand Delanoë et, paf, il s'est retrouvé premier adjoint à la mairie de Paris* ». On a connu plus élégant et plus fin. Mais Campion ne parle pas comme la Princesse de Clèves. Fallait-il pour autant le condamner ? Certainement pas : la vulgarité n'est pas punie par la loi.

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)